

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2021

Les délibérations du conseil municipal :

Sous la présidence de M. le Maire, André Ferret : 17 conseillers sont présents, 2 conseillers sont absents et représentés.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité et Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

1- Choix des entreprises pour l'aménagement d'un espace public couvert au 22 rue Chaussade :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats concernant l'appel d'offres relatif à l'aménagement d'un espace public couvert au 22 rue Chaussade. Il précise que lors de la séance du 15 décembre 2020 et après l'analyse des offres effectuée par le Cabinet M+C Architecture, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les offres chiffrées pour l'APD à hauteur de 138 430,00 € HT.

A l'issue de la réunion la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
N° 1 DEMOLITION MACONNERIE	MEYGAL CONSTRUCTION	31 218.50 €
N° 2 ETANCHEITE	EGGE	9 239.10 €
N° 3 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	CHAPUIS MENUISERIE	12 267.00 €
N° 4 MENUISERIE BOIS	CHAPUIS MENUISERIE	37 769.50 €
N° 5 SERRURERIE	CHARREYRON Gilles	2 700.00 €
N° 6 PLATRERIE – PEINTURE	PERETTI	6 964.41 €
N° 7 CARRELAGE – FAIENCES	ASTRUC	6 015.30 €
N° 8 ENDUITS DE FACADES	BF43	3 746.00 €
N° 9 PLOMBERIE SANITAIRE – VENTILATION	BATI CHAPTEUIL	6 946.14 €
N° 10 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	RAFFIER SOUVETON	6 394.00 €
TOTAL		123 259.95 €

2- Détermination du prix de vente de 5 lots « Lotissement les Narcisses » :

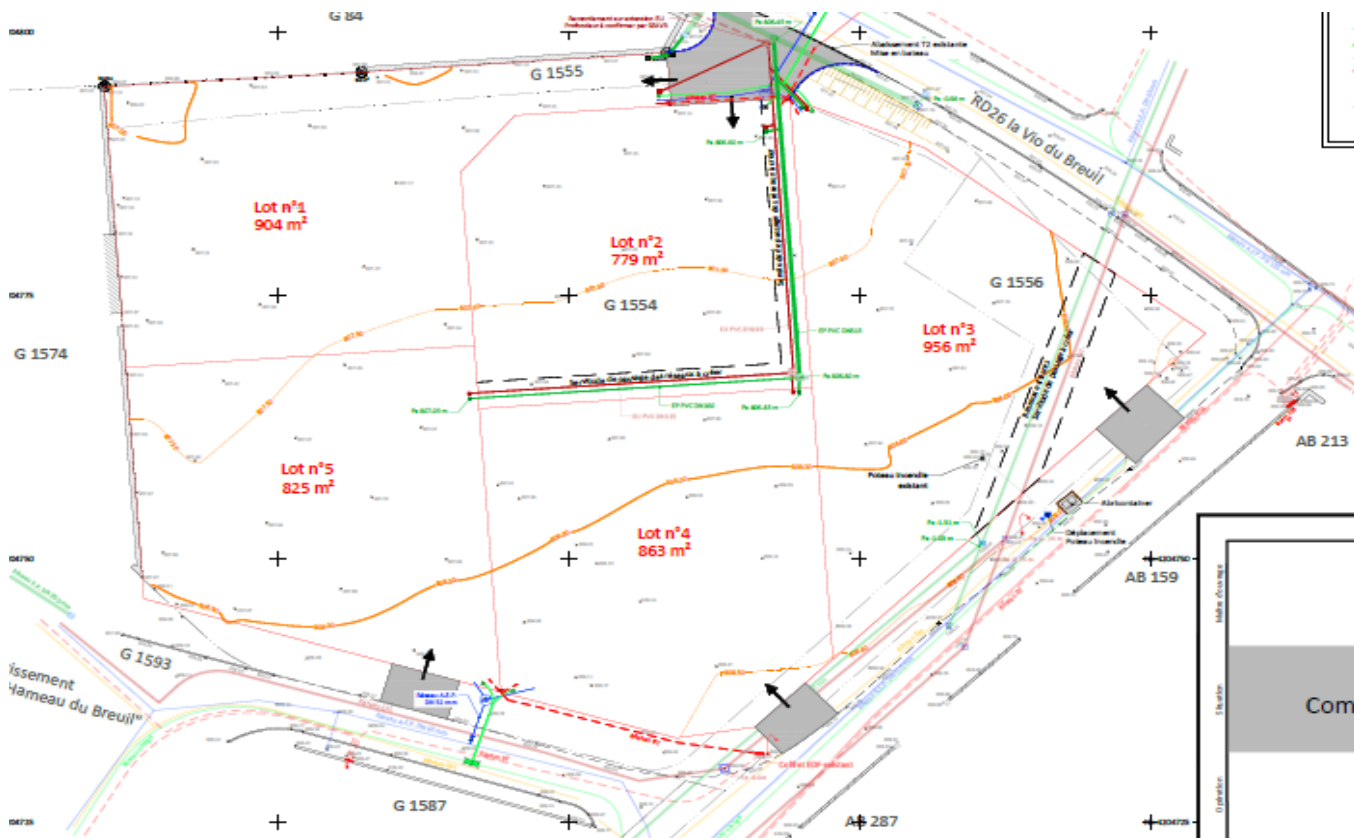
Les travaux de viabilisation du lotissement « Les Narcisses » sont en cours.

Le montant total des études et des travaux est estimé à 86 442,50 € HT environ.

La superficie à commercialiser est de 4 235 m².

La vente des terrains a été évaluée à 254 100,00 € HT (4 235 m² x 60,00 € HT).

Le Conseil a statué sur le tarif de 60 € HT le mètre carré.



3- Autorisation de suppression de documents du fond de la Bibliothèque Municipale :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés (opération de « désherbage »), afin de rester attractifs et de répondre aux besoins de la population.

Selon l'état des ouvrages, il est proposé à l'assemblée de les céder gratuitement à des institutions ou des associations, de les vendre, de les détruire ou de les valoriser comme papier à recycler, selon la procédure ci-dessous :

- Autoriser l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives.
- Accorder la vente des documents au tarif de 1 € à l'occasion de ventes organisées, à les céder à titre gratuit à des institutions ou associations, ou à les détruire.
- Indiquer qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire, mentionnant le nombre de documents éliminés, leur référence et leur destination.

4- Autorisation à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Groupement de Commandes (plate-forme de dématérialisation des marchés publics : DEMATIS) :

Monsieur le Maire expose :

- Que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser leurs consultations et de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des soumissionnaires lors de la passation de certaines procédures d'achat public ;
- Que le groupement de commandes formé par le CDG43, et dont il est le coordonnateur, arrive à son terme le 31 décembre 2020 ;
- Qu'au regard de la situation sanitaire, le renouvellement du partenariat envisagé courant 2020 n'a pu être réalisé. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger le partenariat actuel d'un an, afin que les membres du groupement puissent disposer d'une plate-forme de dématérialisation pour la passation de leurs consultations de marchés publics.

La convention initiale est prolongée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2021.

5- Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance groupe sur les risques statutaires avec le CDG43 (Centre de Gestion de la Haute-Loire) :

Au terme de la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG43) pour le renouvellement du contrat d'assurance groupe sur les risques statutaires, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commission a retenu le groupe SOFAXIS-CNP. Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

6- Renouvellement de l'adhésion au service Santé au Travail du CDG43 (Centre de Gestion de la Haute-Loire) :

Afin de répondre aux obligations en matière de santé et sécurité au travail, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 43 aux conditions ci-dessous :

Le Conseil d'Administration du CDG43 a décidé de constituer un seul et unique service santé au travail, afin de favoriser l'approche pluridisciplinaire de la sécurité et la santé au travail.

La formule « 1 » d'adhésion constitue un ensemble de prestations indivisibles, dont l'adhérent doit bénéficier, afin que le service santé au travail du CDG43 assure pleinement ses missions de suivi médical, prévention, conseil et assistance. Le coût en est de 65 € par agent.

A cette adhésion se rajoute la mission d'inspection en sécurité et santé au travail. Pour cette dernière la cotisation annuelle est de 300 € pour une commune dont l'effectif est compris entre 11 et 50 agents.

7- Autorisation de mandatement pour 2021 : section d'investissement à hauteur de ¼ des crédits ouverts en 2020 pour le budget communal :

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, ou jusqu'au 15 avril 2021, l'exécutif de la collectivité territoriale autorise, selon l'article L 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales), l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents à la dette.

8- Vente d'un terrain communal à un administré au hameau de Chapeuil :

La demande d'acquisition d'un terrain de 26 m² sur le hameau de Chapeuil, pour la reconstruction d'une maison, est acceptée au prix de vente de 10 € le m² (borne 18, 19, 20). Tous les frais engagés (bornage et actes) seront à la charge du demandeur.

9- Vente d'un terrain communal à un administré route de Valence :

La demande d'acquisition d'une surface d'environ 69 m² pour un projet d'aménagement d'une terrasse est acceptée au prix de vente de 10 € le m². Tous les frais engagés (bornage et actes) seront à la charge du demandeur.

10- Travaux maison du cimetière plus rampe des escaliers boiteux :

L'assemblée accepte le montant des travaux estimé à la somme de **39 682,00 € HT** (7 725 € HT + 31 957 € HT) avec une option supplémentaire de 1 800 € HT pour le coulinage.

11- Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2021 :

Concession : 1 000 € (pour 50 ans)

Colombarium : 2 urnes : 1 100,00 € (pour 50 ans)

Gîte :

- **Du 1er mai au 31 octobre** : 12,00 € par nuitée et par personne (+ taxe séjour en vigueur par adulte et par nuitée)

- **Du 1er novembre au 30 avril** : 15,00 € par nuitée par personne (+ taxe séjour en vigueur par adulte et par nuitée)

Piscine : Nouveaux tarifs proposés

Entrée adulte à l'unité plus enfant à partir de 16 ans	3,50 €
Entrée Enfant à l'unité (de 5 ans à 16 ans)	2,50 €
Cartes 10 entrées Adultes	25,00 €
Cartes 10 entrées Enfants	15,00 €

(Gratuit pour les enfants de – de 5 ans)

Salle multisports :

<u>LOCATIONS</u>	<u>½ Journée</u>	<u>Journée</u>
Plateau technique	60€	120€
Salle Dojo	50€	100€
Structure artificielle d'escalade (sans le matériel)	50€	100€
Structure artificielle d'escalade (avec le matériel)	80€	160€

Espace associatif et culturel :

* PETITE SALLE

** PETITE SALLE + MATÉRIEL

*** L'ENSEMBLE

Associations communales : gratuit dans la limite de 4 manifestations par an.

Associations hors commune : 200 € * // 250 € ** // 400 € ***.

Particuliers commune : 150 €* // 200 €** // 300€ ***

Particuliers hors commune : 250 €* // 300 €** //600 €***

Autres organismes commerciaux commune : 180 €* // 230 €** // 400 €***

Autres organismes commerciaux hors communes : 300 €* //350 €** // 600 €***

Pour toute location une **caution de 600 €** sera demandée.

En cas d'utilisation de la **sono** et de la **cuisine** une **caution de 1 500 €** sera demandée.

Chalets :

<u>LOCATION CHALET</u>	
1) <u>Haute Saison</u> : du 15 juin au 15 septembre (pour une semaine)	400 €
Si deux semaines consécutives (la 2 ^{ème} semaine)	300 €
2) <u>Basse saison</u> : du 16 septembre au 14 juin (pour une semaine)	250 €
Si deux semaines consécutives (la 2 ^{ème} semaine)	200 €
Du 1 ^{er} novembre au 30 avril si chauffage par nuitée	10 €
3) <u>Location chalet à la nuitée</u>	60 €
Du 1 ^{er} novembre au 30 avril si chauffage par nuitée	+ 10 €

Camping :

Emplacement 2 personnes (tente + 1 voiture)	10.00 €/nuitée
Emplacement 2 personnes (caravane + 1 voiture)	13.00 €/nuitée
Emplacement camping-car (base 2 personnes)	10.00 €/nuitée
Emplacement 2 personnes (caravane double essieux + 1 voiture)	20.00 €/nuitée
Tarif pèlerin (par personne)	5.00 €/nuitée
Groupe de 10 tentes (30 personnes maximum)	33.00 €/nuitée
1 personne supplémentaire (à partir de 13 ans)	4.50 €/nuitée
1 enfant de 5 à 12 ans.....	2.20 €/nuitée

Electricité : 3.50 € + taxe de séjour en vigueur

Piscine : Accès gratuit (un bracelet sera fourni à l'arrivée)